



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 3859

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement
Réglementation à l'occasion
de travaux

Impasse du Rond Pot

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise TRB de SAINT-NABORD, qui doit procéder à des travaux de voirie, pour le compte de la Ville de REMIREMONT, Impasse du Rond Pot ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1er.- A compter du lundi 06 novembre 2017, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 6 semaines :

- La circulation des véhicules sera interdite, suivant l'avancement du chantier, **Impasse du Rond Pot**, dans la partie concernée par les travaux.
- Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus dans la mesure du possible.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes ; un cheminement piéton sera maintenu.

Article 2. - Durant cette même période, le stationnement sera interdit de part et d'autre de l'emprise du chantier.

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être enlevés par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement non gênant.

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins des intervenants effectuant les travaux susmentionnés sous le contrôle des Services de Police.

.../...

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

A REMIREMONT, le 25 octobre 2017

Le Maire,

./. Jean HINGRAY

Patrice THOUVENOT

Acte rendu exécutoire après publication
le 25 octobre 2017

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion :

- S.T.M. 2 ex
- Police Nationale 1 ex
- Police Municipale 1 ex
- Gendarmerie 1 ex
- Centre de Secours 1 ex
- Service Communication (Presse) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV 1 ex
- Société SICOVAD 1 ex
- Service Promotion et Animation 1 ex
- U.R.C.A. 1 ex
- Département des Vosges 1 ex
- Entreprise TRB 1 ex
- Affichage chantier 1 ex